

Rapport annuel 2015

Version abrégée



Chiffres clés

Total du bilan

321.4 CHF mio.
+10.7% par rapport à 2014

Rendement total

2.30 pour cent
-7.88% par rapport à 2014

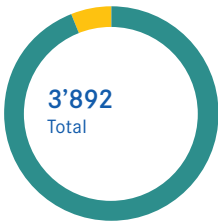
Degré de couverture

115.9 pour cent
-1.8% par rapport à 2014

Frais d'administration par personne

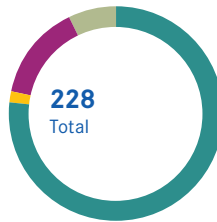
159 CHF
-3 par rapport à 2014

Assurés actifs et bénéficiaires de rentes



- Assurés actifs 3'664
- Bénéficiaires de rentes 228

Bénéficiaires de rentes



- Rentes de vieillesse 175
- Rentes de partenaire 4
- Rentes d'invalidité 33
- Rentes pour enfants 16

16:1

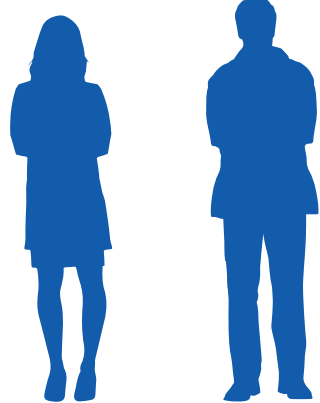
rapport actifs/
bénéficiaires de rentes

65

âge moyen des bénéficiaires
de rentes sans les enfants

Assurés actifs

Total 3'664



3'241 femmes
+109 par rapport
à l'année précédente

423 hommes
+16 par rapport
à l'année précédente

37

âge moyen des assurés actifs

Editorial



Felix Burkhard
Président du Conseil de fondation

Chers assurés,

En dépit d'un environnement économique difficile caractérisé par des taux négatifs, le rendement global des placements de notre Fondation a atteint 2.3% en 2015. Le degré de couverture a certes reculé de 1.8% par rapport à l'année précédente pour s'établir à 115.9%, mais il demeure toutefois à un niveau élevé. Dans le contexte actuel, il s'agit d'un très bon résultat.

Nous devons aujourd'hui partir du principe que la situation économique va rester incertaine dans un avenir proche. La très grande volatilité des marchés financiers constitue un point de départ difficile pour une caisse de pension désireuse de dégager un rendement suffisant également au cours des années à venir.

Mais un tel constat ne m'inquiète pas pour autant, car c'est précisément le rôle d'une fondation de prévoyance de penser sur le long terme. Grâce au degré de couverture toujours élevé de 115.9% mentionné plus haut, nous bénéficions d'une base solide et de réserves suffisantes pour affronter plusieurs années difficiles sans essayer de dommage. De surcroît, notre caisse de pension est encore très jeune. Que faut-il entendre par là? Notre institution compte 228 retraités et 3'664 assurés actifs, ce qui correspond à un rapport de 1 pour 16. A titre de comparaison, ce rapport est d'environ 1 retraité pour 3.7 personnes actives à l'échelle nationale. Du fait de notre très faible proportion de retraités par rapport au nombre

d'assurés actifs, nous sommes beaucoup moins exposés que les autres caisses de pension aux risques que constituent la hausse de l'espérance de vie et le faible niveau des taux. Grâce à ce point de départ favorable, à une structure d'âge jeune et à des perspectives axées sur le long terme, nous pouvons envisager l'avenir avec confiance et optimisme malgré la morosité ambiante.

Notre sentiment de sécurité se trouve en outre renforcé par la fiabilité et le professionnalisme de la direction et par l'engagement dont fait preuve le Conseil de fondation. Je tiens à remercier l'équipe dirigée par René Mischler ainsi que le Conseil de fondation pour leur grande implication et le travail remarquable qu'ils ont effectué au cours de l'exercice écoulé. Je remercie tout particulièrement Madame Sinh Bogopolsky, qui a pris une retraite méritée après de nombreuses années de bons et loyaux services au sein du Conseil de fondation.

Quant à vous et à vos proches, je vous adresse tous mes vœux de bonheur et de réussite en 2016.

Berne, mars 2016

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Burkhard'. The signature is fluid and cursive.

Felix Burkhard
Président du Conseil de fondation

Organes

Conseil de fondation

Le conseil de fondation est l'organe suprême d'une institution de prévoyance. Il gère et dirige l'institution de prévoyance conformément aux objectifs statutaires. Il adopte les règlements et représente la fondation à l'extérieur.

Conseil de fondation (mandat jusqu'en 2016)

Représentants de l'employeur

Felix Burkhard (président), Subingen
Marianne Ellenberger, Rüfenacht
Fritz Hirsbrunner, Lutry
Eric Verdon, Villars-sur-Glâne
Andreas Zaugg, Cugy

Représentants du personnel

Sinh Bogopolsky, Genève (jusqu'à septembre)
Philippe Bucquet, Ste-Croix (dès octobre)
Giuseppe Marino, Ennetbaden
Sandra Medici-Tanner, Epalinges
Juan-Carlos Regadera, Payerne
Regula Streuli, Stallikon

Comité de gestion

Le comité de placement est notamment chargé des tâches suivantes:

- Elaboration de la stratégie de placement en faveur du Conseil de fondation
- Sélection des gestionnaires de fortune
- Réalisation de la structure de fortune et supervision de l'activité de placement
- Exécution du droit de vote selon le règlement d'exercice du droit de vote

Comité de placement

Felix Burkhard, Subingen
Fritz Hirsbrunner, Lutry
Giuseppe Marino, Ennetbaden
Andreas Zaugg, Cugy

Gérance

René Mischler, Hinterkappelen
Regula Schlachter, Berne

Expert/organe de révision/autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle

Jean-Marc Wanner,
Aon Suisse SA, Nyon

Organe de révision

T+R SA, Gümligen

Autorité de surveillance

Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF), Berne

Interview avec un membre du Conseil de fondation

Monsieur Marino, vous êtes membre du Conseil de fondation depuis 2010. Qu'est-ce qui vous a poussé à vous porter candidat?

Le domaine financier m'a toujours beaucoup intéressé. Même à titre privé, je m'informe sur les possibilités de placement et le monde financier. J'étais fasciné par l'idée de faire partie du Conseil de fondation et de gérer durablement et en toute sécurité les capitaux de prévoyance des assurés.

Comment s'est déroulée la formation vous préparant à assumer cet exigeant mandat?

L'association faitière des institutions de prévoyance suisses propose différents cours à l'intention des membres de conseils de fondation. Ils sont obligatoires et donnent un bon aperçu de l'univers des caisses de pension. De plus, tout membre d'un conseil de fondation reçoit toutes les trois à quatre semaines un magazine fournissant des informations complémentaires.

Que pensez-vous de la collaboration avec la Direction de la Fondation?

La collaboration est excellente. La Direction prépare soigneusement, avant chaque réunion, toutes les informations importantes et les présente au Conseil de Fondation. Les décisions sont ainsi prises sur la base de données solides.



Giuseppe Marino

Membre du Conseil de fondation

Comment vous sentez-vous après cinq ans de collaboration au sein du Conseil de fondation?

Très bien! L'intégration de Sunstore dans la Fondation GaleniCare a été mon temps fort personnel en tant que membre du Conseil. Les décisions de placement sont toujours prises dans l'objectif de protéger le capital de la caisse de pensions.

En tant que membre du Conseil de fondation, vous êtes coresponsable de la prévoyance de près de 4'000 assurés et bénéficiaires de rentes avec une fortune de plus de 320 mio. de francs. Est-ce un défi important?

Bien sûr, d'autant plus que la situation de placement actuelle avec des taux d'intérêt négatifs est très complexe et nécessite de prendre de très bonnes décisions pour que toutes les rentes et engagements à l'égard des assurés de GaleniCare Fondation de prévoyance soient assurés.

Comptes annuels

Bilan

Actifs

en CHF	2015	2014
Liquidités et créances	13'569'596.27	12'960'654.60
Obligations	76'685'527.14	79'783'063.18
Hypothèques	5'118'738.60	5'499'966.00
Actions	123'240'694.32	110'100'151.52
Placements alternatifs	20'572'661.06	14'054'963.64
Immeubles	79'987'873.99	59'254'134.46
Placements auprès de l'employeur	2'009'580.15	8'559'865.54
Total placements	321'184'671.53	290'212'798.94
Compte de régularisation actif	232'378.08	226'940.08
Total Actifs	321'417'049.61	290'439'739.02

Passifs

en CHF	2015	2014
Dettes	5'022'869.55	2'986'543.60
Compte de régularisation passif	125'288.95	7'500.00
Réserve de contributions de l'employeur	7'680.25	28'675.40
Total capitaux de prévoyance et provisions techniques	272'759'462.05	244'195'073.50
Réserve de fluctuation de valeurs	43'501'748.81	43'221'946.52
Total Passifs	321'417'049.61	290'439'739.02

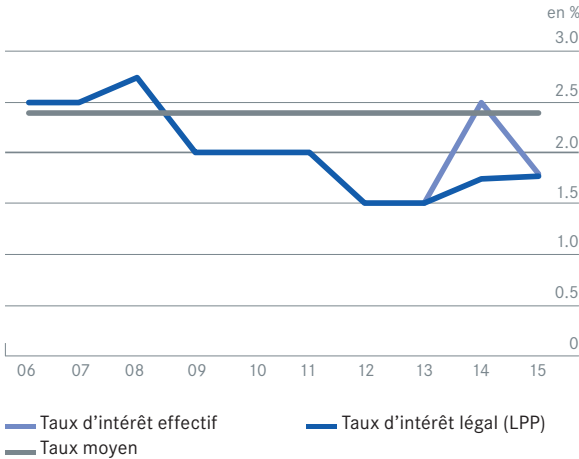
Compte d'exploitation

en CHF	2015	2014
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	46'546'361.95	35'792'315.70
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	- 22'039'101.45	- 19'990'084.60
Constitution de capitaux de prévoyance/provisions	- 28'529'772.75	- 20'077'541.20
Produits de prestations d'assurance	1'500'141.95	2'814'412.70
Charges d'assurance	- 2'699'011.40	- 2'619'263.90
Résultat net de l'activité d'assurance	- 5'221'381.70	- 4'080'161.30
Résultat net des placements	6'120'002.84	24'772'377.25
Autres produits et charges	0.00	- 138'288.10
Frais d'administration	- 618'818.85	- 609'446.24
Excédent des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	279'802.29	19'944'481.61
Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	- 279'802.29	- 19'944'481.61
Excédent des produits après constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	0.00	0.00

Les rapports de l'organe de révision et de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.galenicare-pvs.ch.

Evolution de la rémunération et du degré de couverture

Intérêts sur le capital de prévoyance



Le Conseil de fondation rémunère la totalité du capital de prévoyance (part obligatoire et subobligatoire) au taux qu'il a fixé en fin d'exercice. Au cours de l'exercice, les capitaux de prévoyance ont été rémunérés au taux défini par la Loi (LPP).

Evolution du degré de couverture



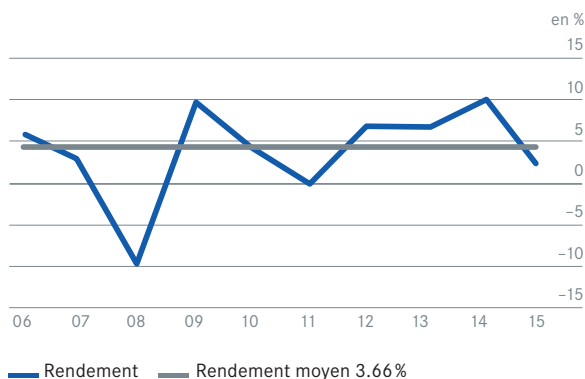
Le degré de couverture représente le rapport entre la fortune disponible et le capital de prévoyance (y.c. provisions techniques) nécessaire pour financer les prestations destinées aux actifs et aux bénéficiaires de rentes. Une valeur de 100% signifie que les engagements contractés sont intégralement couverts.

Depuis la création de la fondation, l'excédent/déficit moyen de rémunération par rapport au minimum légal est de

+0.05%

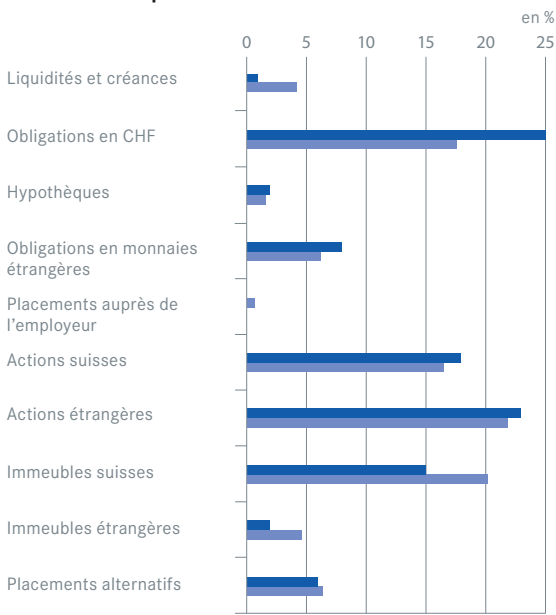
Evolution du rendement total et de la structure des placements

Evolution du rendement total



Avec un rendement total de 2.30%, la Fondation a réalisé un bon résultat par rapport à notre indice de référence (2.14%) et en comparaison nationale.

Structure des placements



Les postes suivants ont évolué au-dessus ou au-dessous des fourchettes réglementaires:

Au-dessus

- Immeubles suisses
- Immeubles étrangers
- Monnaies étrangères sans couverture de change

Au-dessous

- Obligations en monnaies étrangères



Possibilités d'acquisition d'un logement en propriété par le biais du 2^{ème} pilier

Jean et Jeanne Meier envisagent depuis longtemps d'acheter un logement en propriété. Compte tenu de leur bonne situation financière et des intérêts hypothécaires attrayants, ils ont décidé de franchir le pas et ont déjà un bien en vue. Ils ont entendu dire qu'ils pouvaient utiliser l'avoir de leur caisse de pension pour financer l'achat. Pour discuter des différentes possibilités, ils conviennent d'un rendez-vous avec la collaboratrice spécialisée de GaleniCare Fondation de prévoyance qui s'occupe de M. Meier.

M. Meier: Nous avons trouvé une maison familiale près de Berne. Pour financer l'achat, nous avons besoin de fonds de la caisse de pension. Est-ce que je peux en bénéficier?

En principe oui. Vous devez être propriétaire (copropriétaire) du bien immobilier, qui doit être votre domicile légal.

M. Meier: Quel montant puis-je retirer de mon avoir?

Tant que vous n'avez pas atteint 50 ans, vous pouvez retirer la totalité du capital de prévoyance épargné pour l'achat ou la construction d'un logement en propriété. Le retrait minimum est de CHF 20'000.00.

M. Meier: Quelles conséquences un versement anticipé a-t-il sur mon assurance auprès de GaleniCare Fondation de prévoyance?

Lors d'un versement anticipé, une partie de l'avoir de prévoyance épargné est prélevé et versé au vendeur du bien immobilier. Cela entraîne une réduction des prestations de vieillesse, en cas de décès et d'invalidité. Son importance dépend du montant du versement anticipé, du capital de prévoyance disponible et de votre âge. Nous vous présenterons volontiers les répercussions dans votre cas à l'aide d'une simulation.

Mme Meier: Si les prestations en cas d'invalidité et de décès sont réduites après un versement anticipé, il est possible que nous ne puissions plus continuer de financer le bien immobilier. Est-il possible de s'assurer contre cette réduction?

Oui, vous pouvez souscrire une assurance-vie auprès d'une compagnie d'assurance de votre choix afin de couvrir les réductions de prestations en cas d'invalidité et de décès selon vos besoins individuels.

M. Meier: Y a-t-il d'autres possibilités qu'un versement anticipé?

Oui, vous pouvez demander une mise en gage et souscrire à cet effet un contrat de gage avec la banque. Il peut être composé de différentes ma-

nières. Vous pouvez mettre en gage uniquement une partie de la prestation de libre passage ou la totalité, et y ajouter les prestations de vieillesse, décès et invalidité. Avec la mise en gage, la banque a une meilleure garantie, ce qui peut éventuellement lui permettre de proposer un intérêt hypothécaire plus avantageux.

«Le financement d'un appartement ou d'une maison de vacances au moyen des fonds de la prévoyance professionnelle n'est pas possible.»

M. Meier: Quelle est la différence entre une mise en gage et un versement anticipé?

Avec la mise en gage, l'avoir reste dans GaleniCare Fondation de prévoyance. La banque ne fera valoir son droit à la réalisation du gage que si vous ne remplissez plus vos engagements à son égard. Dans ce cas, nous devrions verser la somme mise en gage à la banque, ce qui équivaudrait à un versement anticipé. Si les prestations en cas d'invalidité et de décès sont également mises en gage ou si vous prenez votre retraite, GaleniCare Fondation de prévoyance doit d'abord obtenir l'accord de la banque avant de verser ces prestations.

M. Meier: Si nous optons pour un versement anticipé, quelle est la suite de la procédure et combien de temps devons-nous attendre pour le versement de l'avoir?

Nous pouvons volontiers vous soumettre une offre sans engagement. Nous y joindrons la demande ainsi que la fiche d'information. Pour un versement anticipé, nous avons besoin de la demande dûment complétée avec les documents nécessaires tels que le contrat de vente, la confirmation de la banque, la restriction du droit d'aliéner, etc. Après l'examen de votre demande, nous vous enverrons le contrat de versement anticipé. Vous et votre femme devez le ►

- ▶ signer. En outre, la signature de votre épouse doit être soit authentifiée par un notaire, soit effectuée directement à notre siège à Berne. En général, le versement s'effectue au plus tard 2 semaines après la réception du contrat de versement anticipé ou à la date de votre choix.

M. Meier: Quels sont les coûts d'un versement anticipé?

GaleniCare Fondation de prévoyance annonce le versement anticipé à l'administration fiscale fédérale. L'imposition s'effectue séparément du reste des revenus. La charge fiscale dépend de la commune. Il se peut que vous deviez aussi assumer le coût de l'inscription de la restriction du droit d'aliéner au registre foncier.

M. Meier: Pourquoi une inscription du versement anticipé au registre foncier est-elle nécessaire?

La mention d'une restriction du droit d'aliéner équivaut à garantir la somme provenant du versement anticipé. La vente du bien immobilier n'est possible que lorsque la restriction du droit d'aliéner a été supprimée. GaleniCare Fondation de prévoyance ne procédera cependant à la suppression que lorsqu'elle sera assurée que le montant du retrait anticipé est effectivement remboursé.

7

retraits en moyenne par an

64

mille CHF en moyenne par retrait

Lors de cet entretien, M. et Mme Meier ont obtenu les informations essentielles sur le versement anticipé. Ils remercient la collaboratrice spécialisée pour cette conversation instructive.

Vous trouverez le règlement relatif à l'EPL ainsi que des informations complémentaires sur le versement anticipé et la mise en gage sur www.galeniare-pvs.ch. Vous avez des questions sur ce thème? Nos collaboratrices spécialisées vous conseilleront volontiers.



Regula Schlachter
Gérante adj.





Nous sommes là pour vous!

Nous vous renseignons volontiers sur votre prévoyance. Profitez des possibilités d'information existantes, ou demandez un conseil personnalisé.

Informations écrites

- **Entrée:** règlement, certificat d'assurance y c. bref descriptif
- **Pendant la durée de votre engagement:** certificat d'assurance au moins une fois par an, version abrégée du rapport annuel (version intégrale sur demande), informations sur l'encouragement à la propriété du logement, articles du journal interne SPOT
- **Sortie:** transfert de la prestation de sortie, information pour les assurés sortants, décompte de sortie

Informations sur support électronique

Sous www.galenicare-pvs.ch, vous trouverez des informations détaillées sur notre fondation.

Séances d'information

Nous proposons à nos assurés des cours de préparation à la retraite. Vous trouverez les dates et les informations détaillées sur notre page d'accueil ou dans la brochure UME.

Nous nous rendons régulièrement sur les différents sites du Groupe. A l'occasion de ces visites, nous informons les collaborateurs sur des thèmes actuels et/ou leur proposons des entretiens individuels.

Vous avez des questions sur votre situation personnelle en matière de prévoyance professionnelle? Nous vous conseillerons avec plaisir et nous nous réjouissons de vous rencontrer personnellement!

**Téléphone 058 852 87 00 ou
info@galenica-pvs.ch**

L'équipe de GaleniCare Fondation de prévoyance

De g. à d.: René Mischler, Corinne Pasinato, Loredana Gallo, Eveline Lerch, Regula Schlachter



Offrez-vous des vacances dans notre chalet Galenica au Lac Noir!

Celui-ci comprend deux appartements
et peut être loué à la semaine, voire à la
journée selon accord.

Par semaine dès CHF 350.00

Par jour dès CHF 70.00

Renseignements complémentaires et
réservations:

téléphone 058 852 87 00 ou

info@galenica-pvs.ch

(Photos sous www.galenicare-pvs.ch)

Galenicare Fondation de prévoyance

Untermattweg 8 · Case postale · CH-3001 Berne

Téléphone +41 58 852 87 00 · Fax +41 58 852 87 01

info@galenica-pvs.ch · www.galenicare-pvs.ch